



## Les Fédérations demandent à être reçues par le Ministère

Le mercredi 5 octobre 2022, les Fédérations **CGT, FO, CFTD, CFE-CGC et CFTC** se sont rencontrées pour donner suite au constat commun, d'une situation de plus en plus dégradée dans les organismes du Régime Général de leurs conditions de travail. Ont été également évoquées les négociations salariales et la réforme des retraites qui contraindraient les salariés à travailler plus longtemps.

Face à un taux d'inflation inédit, ces situations créent encore plus de précarité. L'inflation de 5,6% à fin septembre sur les 12 derniers mois amène l'ensemble de nos Fédérations CGT, FO, CFTD, CFE-CGC et CFTC à revendiquer une augmentation collective substantielle dans la perspective de la prochaine RPN Salaires.

L'engagement permanent et fort des agents de la Sécurité sociale pour accomplir leurs missions de service public n'est plus à démontrer, malgré une charge de travail en augmentation « constante » en lien entre autres avec la baisse « constante » des effectifs, une pression du chiffre, des outils informatiques défectueux ou inopérants, des instructions contradictoires, des législations qui évoluent du jour au lendemain...

Cela entraîne des conditions de travail intenable dans les organismes. Les agents sont désormais confrontés à une situation dans laquelle ils ne peuvent plus exercer correctement leur métier. Cela peut avoir y compris des conséquences sur leur santé ou encore les inciter à quitter la Sécurité sociale. Ainsi, nous constatons que les arrêts maladie (dépression, burn-out), les abandons de poste ou encore les démissions et les ruptures conventionnelles se multiplient. **Sur ce sujet d'ailleurs, les alertes dans les organismes sont de plus en plus nombreuses.**

Aujourd'hui, ce sont aussi les assurés, les allocataires, les pensionnés et les cotisants, qui subissent tous ces dysfonctionnements avec des délais importants de traitement et des retards de paiement de certaines prestations qui engendrent également des difficultés d'accès aux droits et aux soins les plongeant dans encore plus de précarité.

Aussi, les fédérations CGT, FO, CFTD, CFE-CGC et CFTC vous alertent en amont de la négociation des futures COG, conditionnées au projet de loi de financement de la sécurité sociale, sur les effets négatifs des réductions d'effectifs en CDI, la dégradation des Systèmes d'Information, la baisse des moyens financiers avec en face des objectifs COG tels que la prise en charge de nouvelles missions, l'amélioration du service rendu au public..., avec des moyens en inadéquation : **Toujours plus et mieux avec moins !**

Nos Fédérations, pour obtenir une revalorisation de la valeur du point au minimum à la hauteur de l'inflation, l'amélioration des conditions de travail et l'augmentation des effectifs, utiliseront tous les leviers pour obtenir satisfaction.

Par ailleurs, les concertations sur la réforme des retraites sont ouvertes.

A cette occasion nos confédérations ont rédigé un communiqué intersyndical. Elles « *se disent ouvertes pour mener des concertations qu'elles souhaitent loyales et transparentes pour plus de justice sociale. Celles-ci doivent porter sur les dispositifs de carrières longues, de pénibilité et d'usure au travail, de transition emploi retraite et de fins de carrière, d'emploi des seniors, de minimum retraite, de financement du régime et d'égalité femme/homme.* »

« *Les organisations syndicales réaffirment ainsi qu'elles sont, comme la majorité de la population, fermement opposées à tout recul de l'âge légal de départ en retraite et à une augmentation de la durée de cotisation. Pour l'intersyndicale, des alternatives y compris financières existent et doivent faire l'objet de discussions.* »

Nos Fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC s'inscrivent pleinement dans ce communiqué et sont déterminées à défendre notre régime de retraite.

**Les Fédérations CGT, FO, CFDT, CFE-CGC et CFTC réaffirment la nécessité que soient mises en place les mesures suivantes :**

- **Une augmentation de la valeur du point significative formalisée à l'occasion de la prochaine RPN Salaires, tenant compte du niveau inédit d'inflation et de l'impact important sur le pouvoir d'achat des salariés du Régime Général.**
- **L'arrêt des suppressions de postes.**
- **Les embauches en CDI nécessaires pour faire face aux charges de travail,**
- **L'arrêt des licenciements pour insuffisance professionnelle ;**
- **Une réouverture de la négociation de la classification avec une enveloppe budgétaire à la hauteur des attentes des salariés.**
- **L'absence de recul de l'âge légal et d'allongement de la durée de cotisation pour les retraites.**

**C'est pourquoi elles ont adressé une lettre au Ministère afin d'être reçues.**

Paris, le 7 novembre 2022